

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2898

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention tripartite de partenariat entre la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lausanne (Suisse) - Année 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales**

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2898**

commission principale : développement économique

objet : **Convention tripartite de partenariat entre la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lausanne (Suisse) - Année 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Ville de Lausanne, grâce à une politique culturelle très volontariste menée ces 20 dernières années, dispose d'une offre culturelle comparable à celles de villes d'environ 1 million d'habitants : plus de 23 musées, 10 théâtres, de nombreuses manifestations et festivals, des institutions de renommée internationale comme le théâtre de Vidy-Lausanne, le musée de l'Art Brut, le Bêjart Ballet Lausanne.

La culture est aussi l'un des atouts de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon avec plus de 120 lieux de spectacles, 30 musées, plus de 400 manifestations par an, des événements de référence internationale comme les Biennales, le Festival de Cinéma Lumière et la Fête des Lumières qui témoignent de la vitalité artistique et culturelle de l'agglomération.

Lyon et Lausanne disposent d'une situation idéale dans le territoire régional, national et européen ; ce sont 2 villes proches géographiquement et de grande facilité d'accès. De nombreux Lyonnais se déplacent facilement à Lausanne pour assister à des spectacles, des concerts et, réciproquement, beaucoup de Lausannois viennent suivre les événements lyonnais.

Aussi, la Ville de Lausanne, la Ville de Lyon et la Communauté urbaine ont souhaité s'associer pour promouvoir respectivement leurs événements culturels sur chaque territoire. Une première campagne d'affichage croisée a eu lieu en 2011 avec la promotion de la Biennale d'Art Contemporain pour la Communauté urbaine de Lyon, et la collection du musée de l'Art Brut pour Lausanne. Les collectivités ont donc décidé d'officialiser ce partenariat en 2012, par la signature d'une convention.

Description du projet 2012

Le partenariat a pour objectif de définir les modalités de coopération en matière de communication culturelle, et d'organiser la promotion de l'offre culturelle de chacune des parties signataires sur le territoire des autres parties.

Chacune des collectivités s'engage ainsi à mettre à disposition des autres des supports de communication existants parmi l'ensemble des outils mis à leur disposition : réseau d'affichage, magazines municipaux, panneaux lumineux, sites internet, etc. Elles s'attachent à faire figurer leur logos, et à assurer une visibilité maximale pour la promotion des événements croisés en tenant compte des différences territoriales des collectivités.

Il est proposé que la Communauté urbaine et la Ville de Lausanne prennent en charge le coût de leurs propres affiches, le prix du transport et les frais de dédouanement dans la ville partenaire pour un montant total de dépenses prévisionnelles de 2 500 € pour chaque collectivité. La collectivité qui réceptionne les affiches en assure la mise en place sur ses panneaux d'affichage.

Impacts attendus

Ce projet s'inscrit dans la politique de la Communauté urbaine de Lyon de soutien aux grands événements culturels d'agglomération. Par la réalisation de telles actions, ce projet contribue au rayonnement international et au développement de l'attractivité du territoire de la Communauté urbaine, en créant davantage de flux touristiques.

Il est proposé au Conseil de mener à bien cette opération pour un montant de 2 500 € sur l'année 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lausanne pour l'année 2012, représentant une dépense annuelle prévisionnelle de 2 500 € pour la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante, soit 2 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6257 - fonction 048 - opération n° 0P02O1928.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.